

AVIS PUBLIC

**ORDONNANCE NUMÉRO 2283, O-1
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté l'ordonnance numéro 2283, O-1 intitulée : *Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation de locaux par différents organismes durant l'année 2024.*

L'ordonnance 2283, O-1 entre en vigueur le 3 janvier 2024 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal le 3 janvier 2024.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate